

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 06 avril 2023 à 20 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint
Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, LEPREUX Alain, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandra, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absent excusé : M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 14 mars 2023

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 14 mars 2023

Mme DUJARDIN précise son propos page 3, « elle est inquiète car l'Etat pourrait décider à tout moment un regroupement de gendarmerie.

Mme JOUOT précise, page 2, qu'il s'agit de la « part » et non le « montant » des charges de personnel qui diminue.

Mme JOUOT souligne, page 4, qu'elle n'a pas reçu les tableaux présentant l'étude de l'AURH.

Adopté à l'unanimité

Installation de M. Gérard POULET en qualité de Conseiller Municipal

M. le Maire souhaite la bienvenue à M. POULET et lui souhaite un bon travail au sein du conseil municipal.

Compte-rendu de la commission « Développement durable », séance du 20 janvier 2023 – Rapporteur M. CABIN

M. CABIN annonce qu'un travail sur la chasse sur le territoire communal sera à réaliser en commission.

Mme CHICOT précise que le club photo de M. LASSERON n'est pas une association, il s'agit d'un groupe d'amis.

Arrivée de Mesdames CHAUFFOUR et CORUBLE à 18 h 15.

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission « Urbanisme – Développement économique - Communication », séance du 08 mars 2023 – Rapporteur M. AUGER

Mme DUJARDIN déplore l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, le jour même de la commission. Elle souhaite qu'un délai de prévenance soit prévu et qu'un mail soit adressé aux membres de la commission afin qu'ils puissent bénéficier d'un temps de réflexion, surtout s'il s'agit d'un dossier important tel que la piscine.

Mme DUJARDIN suggère, en plus de l'application Neocity, l'installation d'une boîte à idées à la mairie afin de recueillir les avis des habitants, par le biais d'un coupon à remplir dans le magazine municipal.

M. OUVRY déclare qu'il faut être prudent avec ce genre de projet. Il convient qu'il soit bien encadré afin de ne pas laisser croire que tout peut et va se faire.

M. OUVRY propose de travailler à enrichir les projets existants.

M. AUGER annonce que la prochaine commission urbanisme se déroulera le 19 avril à 18 h 30.

Mme JOUOT remarque que les conseillers municipaux n'ont pas reçu depuis longtemps de comptes-rendus CCCA concernant le PLUI.

M. OUVRY explique que 2 synthèses ont eu lieu au début sur l'état initial. Désormais l'AURH entre dans la phase de diagnostic et les communes vont être prochainement associées et consultées lors des 2 prochains mois.

Mme JOUOT demande si des informations sont intervenues depuis le dernier conseil municipal, sur le statut juridique de la piscine.

M. AUGER répond que la commune est propriétaire du terrain et du bâtiment.

M. GORGIBUS explique qu'il s'agit d'une mise à disposition et d'exploitation des lieux par la CCCA, mais qu'il n'en connaît pas la durée.

Mme JOUOT demande qui financera les études de faisabilité dans le cadre d'un futur projet.

M. OUVRY explique que la CCCA a la compétence, c'est donc elle qui assumera les frais financiers.

M. DUJARDIN souhaite que la situation du bâtiment et du terrain soit bien clarifiée auprès des habitants.

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission conjointe « subventions », séance du 15 mars 2023 - Rapporteur M. GORGIBUS

Mme DUJARDIN souligne que certaines associations n'ont pas souhaité de subventions et souhaite que soit mentionné « pas de besoin » au regard de l'Association de jumelage.

M. GORGIBUS annonce que des rendez-vous ont eu lieu avec l'AVA et le club de plongée concernant le montant de leurs subventions.

M. OUVRY explique qu'il comprend le traumatisme de la perte de la piscine et qu'afin de ne pas mettre de l'huile sur le feu et après avoir entendu les excuses du Président de l'association, le montant de subvention initiale sera accordé à l'association de plongée.

Le montant de l'enveloppe générale sera respecté.

M. LEPREUX demande si les subventions sont versées en intégralité aux associations ou s'il est possible de fractionner leur versement.

M. GORGIBUS explique que le versement se fait en une fois et qu'il faudrait donner une explication pour un paiement en plusieurs fois.

M. OUVRY évoque l'association du personnel et la volonté de la revoir fonctionner pour 2023 afin que le personnel puisse bénéficier des bons d'achat en fin d'année.

Mme JOUOT est satisfaite de la réunion conjointe qui permet une transparence vis-à-vis de l'attribution des subventions aux associations.

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission « Tourisme – Commerce », séance du 22 mars 2023 – Rapporteur Mme TORRES

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission « Patrimoine », séance 21 mars 2023- Rapporteur Mme LE PAIH

Mme DUJARDIN demande quelle suite est donnée à l'œuvre dégradée de M. BOISSEL.

Mme LE PAIH répond que le constat a été fait mais que rien n'a été entrepris pour l'instant.

Mme CORCEL explique que cette œuvre est fragile, l'artiste a été informé et donnera des explications pour sa restauration quand il viendra dans la commune.

Mme CHICOT demande si le montant du loyer du presbytère a été révisé.

M. le Directeur des Services répond qu'il doit rencontrer les services de l'évêché à ce sujet et se mettre d'accord sur un montant de loyer qui tiendra également compte des travaux réalisés par l'évêché.

Mme CHICOT demande la surface du logement.

M. le Directeur des Services répond qu'il y a environ 100 m² habité (estimation à confirmer)

Mme POURCHAUX dit être déçue par le contenu du compte-rendu, notamment des questions diverses qui ne reflètent pas les échanges et discussions, particulièrement au sujet de l'exposition des photos de l'association St Val Focale sur la mairie.

Mme LE PAIH explique que certaines discussions personnelles ne peuvent pas être retranscrites.
Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Compte-rendu de la commission « Finances », séance du 23 mars 2023

M. DISTANTE évoque le repas des anciens, page 9, et souhaite connaître la réponse de M. le Maire à ce sujet.

M. OUVRY explique que la commission « Solidarité » travaille sur le sujet.

Mme TORRES confirme qu'un travail a lieu en commission afin d'approfondir la réflexion car il s'agit d'une décision importante à prendre, qui ne doit pas être prise à la légère.

Page 10 : lire Blossville au lieu de Blosville.

Arrivée de Madame MASCRE à 19 h.

Mme JOUOT souligne que le compte-rendu est fidèle aux échanges et débats tenus en commission.

Mme FINTRINI explique que les personnes âgées de 75 ans et plus, à un faible revenu, sont exonérées de taxe foncière et qu'un dégrèvement de 100 € peut être appliqué à partir de 65 ans.

Mme TORRES précise qu'il faut lire, page 8, « responsable » et non « raisonnable ».

Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.

Reprise anticipée des résultats – Budget principal 2022

M. OUVRY souligne que le résultat 2022 est mitigé : il est négatif car il n'y a pas d'excédent de verser à la section investissement, mais positif d'un autre côté car toutes les factures en souffrance ont été soldées et la reprise n'est que de 8 000 € malgré les diverses augmentations.

M. OUVRY souligne que la ville est sur le « fil du rasoir », qu'il faut être précautionneux pour le budget 2023, et qu'il sera sans doute nécessaire de vendre des biens communaux.

Adopté à l'unanimité

Reprise anticipée des résultats – Budget annexe Rayon Vert 2022

Adopté à l'unanimité

Budgets 2023

M. OUVRY rappelle que la commune subventionne le CCAS et que l'élaboration du budget du CCAS, en raison du déficit de la R.A., a également des répercussions sur l'établissement du budget de la ville.

M. OUVRY donne une présentation du budget 2023 tel qu'il a été présenté en commission finances.

Mme JOUOT demande des précisions sur la somme affectée à la ligne 6361.

Le service Finances explique que ce poste a augmenté et qu'il s'agit des annonces et insertions officielles pour les appels d'offres et marchés publics telles que la gendarmerie, les denrées alimentaires ou PVD.

Mme DUJARDIN approuve, page 9 du rapport de présentation, la phrase relative à la réévaluation des bases de la taxe foncière et à son reversement à la commune.

M. OUVRY ouvre une parenthèse sur les associations. Il explique qu'un bilan de la consommation d'énergie (électricité + gaz) a été demandé sur les bâtiments communaux mis à disposition des associations. Celui-ci fait apparaître une augmentation de 60 000 € des coûts qui n'est pas répercutée sur les associations.

Une réunion sera organisée avec les associations pour leur expliquer et leur demander un comportement responsable, il leur sera également suggéré de multiplier leurs demandes de subventions, en sollicitant par exemple les communes d'origine de leurs adhérents.

Mme MASCRE s'étonne de l'augmentation de part de taxe foncière par la ville et demande ce qui a amené à cette décision.

M. OUVRY explique, connaissant les comptes de la ville, qu'il n'a jamais exclu d'augmenter la part communale de la taxe foncière.

Mme JOUOT est contre cette augmentation, mais explique que cette hypothèse n'a pas été exclue en commission finances ou en conseil.

M. OUVRY déclare que le budget est très serré et qu'il n'y a pas beaucoup de marges de manœuvre pour dégager de l'excédent de fonctionnement.

M. LEBOIS note que cela n'augure rien de bon pour 2024 et 2025.

M. OUVRY explique que la part communale des impôts n'a augmenté que de 5 % en 23 ans.

Mme DUJARDIN souligne que cela ne s'est pas avéré nécessaire car la commune avait de l'argent de côté et ne faisait pas de travaux.

M. LEBOIS demande si la valeur des biens communaux susceptibles d'être vendus est connue.

M. OUVRY répond que les estimations sont en cours par le Service des Domaines.

M. DISTANTE fait un historique, depuis 2020, des recettes perçues par l'augmentation de la part communale des impôts et l'augmentation de la DSC versées par la CCCA.

Il constate que ce sont 1 268 000 € de recettes supplémentaires perçues par la commune depuis 2020.

M. OUVRY rappelle qu'en 2020 la commune ne disposait que d'un fonds de roulement de 249 000 € ainsi que des arriérés de factures importantes à régler. Le fonds de roulement actuel est de 875 000 € et le paiement des factures a été régularisé.

M. DISTANTE évoque l'augmentation de la masse salariale.

La Responsable RH explique que le nombre de postes n'a pas augmenté, souligne qu'il faut prendre en compte les éventuels remplacements pour un même emploi ainsi que les périodes de tuilage et rappelle que des compensations sont versées au compte 6419.

M. DISTANTE réitère sa demande d'organigramme du personnel.

Mme DUJARDIN demande quand se termine le contrat du chargé de mission PVD.

M. le Directeur des Services répond qu'il prend fin en juin mais sera prolongé le temps des travaux et études du programme PVD (SDIE et AURH notamment).

Mme JOUOT évoque les dépenses d'investissement et demande à quoi correspond la somme de 165 728 € de frais d'études prévus au compte immobilisation corporelle.

Le service Finances explique qu'il s'agit de sommes prévues pour les études PVD, les études pour le plan de gestion différenciée et l'acquisition d'un logiciel contre la cyber attaque.

Concernant les recettes d'investissement, M. OUVRY annonce que certaines subventions ont déjà été accordées et que d'autres sont escomptées.

Il annonce par ailleurs avoir rencontré une banque prête à s'engager aux côtés de la ville, jugeant que la trajectoire de la ville est bonne et sa gestion rigoureuse.

M. OUVRY explique qu'en réalisant un emprunt de 400 000 € sur 2 ans pour les travaux de la gendarmerie, il sera remboursé à terme par l'augmentation des loyers.

Intervention du groupe « Saint Valery au Cœur » : **Cassandra Jouot** :

Pour la 3^e année consécutive, nous faisons face à un budget difficile à boucler. Et il y a fort à parier que cette situation ne s'arrange dans les années suivantes pour de nombreuses raisons. De ce fait, le groupe Saint-Valery au Cœur souhaite remettre la situation dans son contexte.

Ainsi, pour rappel, la Chambre régionale des comptes (CRC) a estimé que la dotation globale de fonctionnement (DGF) avait baissé de 25 % entre 2015 et 2020 et cette perte de rentrée budgétaire est toujours là. En outre, les compensations des taxes supprimées ne sont pas forcément revalorisées (taxe professionnelle, etc.).

En parallèle à la baisse de la DGF, l'Etat ne compense pas ou trop partiellement, un certain nombre de dépenses réalisées par la ville. Quelques exemples : la crise du COVID a occasionné un manque à gagner de 240 000 € à notre commune (selon la CRC), la revalorisation du SMIC et l'augmentation du point d'indice de 3.5 % n'ont pas fait l'objet de revalorisation de la DGF (+ 64 000 € en 2022), l'inflation généralisée et la hausse des prix des fluides (+ 112 000 € en 2022), enfin, la solidarité de la commune vis-à-vis des Ukrainiens a-t-elle reçue une compensation financière par l'Etat ? Pas à notre connaissance, hormis de la part de la communauté de communes. Pour ces 2 dernières années, nous arrivons donc à 416 000 € de dépenses supplémentaires, rien qu'avec ces exemples.

La CRC, toujours elle, avait listé des leviers afin de compenser ces manques à gagner :

1 Les augmentations de tarifs : c'est le cas dans le budget de cette année.

Parmi ceux-ci, l'augmentation de 20 à 30 centimes le prix d'un repas de cantine. Cette augmentation touche toutes les familles, quels que soient leurs revenus. En commission, notre groupe a proposé de mettre en place un tarif basé sur le quotient familial. Nous avons bien entendu qu'un dispositif allant dans ce sens devrait être appliqué à la rentrée 2023. Nous y serons vigilantes.

2 La prise en compte du fait que nombre de nos équipements ont un intérêt communautaire. Saint-Valery est un centre-bourg, également chef-lieu de canton. Elle rend des services à l'ensemble de la population de notre communauté de communes. Que les maires de ces différentes communes le veuillent ou non et que ces équipements soient antérieurs à l'existence de la communauté de communes, les faits sont là, sans ces équipements, notre territoire serait encore bien moins attractif. Ce rôle doit réellement être pris en compte par des compensations financières à la hauteur des services rendus.

A ces leviers, nous pouvons rajouter : la vente de biens (qui ne sont pas infinis) et l'emprunt (qui engage les générations futures sur 10 ou 20 ans et ne peut se démultiplier). Ceux-ci sont prévus pour 2023.

La CRC avait évoqué un troisième levier pour aider à compenser les baisses de dotation : l'impôt foncier. Et nous y sommes une fois de plus. En effet, pour boucler le budget, il faut augmenter la taxe foncière, pour la 3^e année consécutive. Or, cette dernière ne touche qu'une partie de la population. En 2019, il y avait 773 ménages propriétaires de leur logement, représentant 40 % des ménages valeriquais. Pour certains d'entre eux, cette augmentation viendra encore alourdir un budget déjà bien chargé par les augmentations de toutes sortes. Même des propriétaires peuvent avoir des fins de mois difficiles ! Leur propriété est leur seule richesse et ils ne bénéficient pas d'aides pour faire face aux aléas.

En commission, un autre levier pour réduire les dépenses a été évoqué : celui concernant ce qui est appelé la « masse salariale », qui, nous le rappelons, est représentée par environ 100 agentes et agents, donc autant d'êtres humains. Le nombre de ces personnels est à mettre en relation avec l'ensemble des services rendus ! Ils et elles ne sont pas payés à ne rien faire, sur le dos du contribuable et on ne supprime pas des postes d'un trait de crayon. Peut-être que certains services pourraient être réduits ou supprimés voire remplacés par des prestations. Mais celles-ci se retrouvent dans le budget. Et il n'est pas toujours évident que cela coûte moins cher à la collectivité.

De plus, il ne faut pas oublier que derrière nos décisions d'élu.es il y a toujours des conséquences humaines à la fois dans les services de la collectivité mais aussi dans la population qui peut avoir besoin de certains services. La Navette n'en est qu'un des exemples.

Tout cela pour dire que, pour notre groupe, cette 3^e augmentation est inacceptable. Bien que nous savons que le budget, tel qu'il a été construit, n'est pas dispendieux et répond à des besoins réels.

Vous allez nous dire, oui, d'accord, vous être bien gentilles avec tous vos chiffres et vos constats, mais on fait quoi aujourd'hui pour boucler le budget ?

Isabelle Dujardin :

Nous avons parfaitement conscience que les marges de manœuvre sont étroites.

D'abord, si nous avons bien compris, cette augmentation de la taxe foncière sert aussi à la construction d'un budget équilibré, ce qui est obligatoire. Ainsi, en commission Finances vendre un bien est apparu comme une solution qui permettrait de financer une partie des investissements. Mais n'est pas encore possible de l'indiquer car la décision n'est pas officiellement prise.

Par ailleurs, il y a aussi un manque à gagner de 253 k€ de subventions du FEDER pour la construction de la maison de santé. La récupération de cette subvention doit être un objectif prioritaire pour l'année 2023, car sinon, cela voudrait dire que la maison de santé nous aurait coûté 253 k€ de plus que prévu ! Cette somme comblerait également le déficit du budget d'investissement pour cette année.

Dans les investissements prévus pour cette année, certains pourraient être reportés, du moins dans la construction budgétaire. A côté de cela, d'autres investissements sur l'éclairage des équipements sportifs peuvent nous permettre d'économiser rapidement sur le budget de fonctionnement.

Concrètement, il manque 100 000 € pour boucler le budget. La commission a décidé de ne pas toucher aux réserves, mais peut-être le peut-on au moins pour cette construction budgétaire, sachant que l'on va récupérer de l'argent autrement.

A côté de cette construction budgétaire, il faut aussi relever la tête et dénoncer cette situation au niveau national, mettre en place des actions avec les autres collectivités, faire pression sur le gouvernement, directement ou via les parlementaires. Il n'est plus possible que les collectivités qui sont au plus près de la population, qui organisent le service public, soient ainsi ponctionnées et fassent les frais d'une politique qui va à contre-courant de l'intérêt général. D'où la motion que nous avons proposé et qui a été affadée dans ses propos lorsqu'elle a été soumise au vote.

Pour remettre dans un contexte plus général, il faut savoir que les aides publiques aux entreprises représentent environ 156 milliards d'euros par an, soit 33% du budget de l'Etat. Elles seraient le premier poste budgétaire de celui-ci si ces aides étaient comptabilisées comme telles.

Ce montant est à comparer aux 27 milliards d'euros que l'Etat attribue cette année aux collectivités par le biais de la dotation globale de fonctionnement. Si encore, ces aides publiques aux entreprises, accordées souvent sans discernement ni contrôle, avaient une efficacité sur l'ensemble du pays ! Or, il n'en est rien et le manque à gagner se reporte sur la fiscalité sur les ménages puisque le taux de prélèvement obligatoire global reste stable.

C'est à la fois une question de solidarité (collective), de courage et d'imagination. La population doit être informée de ce fait. De plus, le fatalisme n'a jamais permis de résoudre un problème ; en revanche, la lutte, oui ! Et celle-ci est juste ! Nous refusons ces désengagements financiers qui n'ont que trop duré. L'État reprend d'une main ce qu'il accorde de l'autre. C'est assez de devoir faire avec les miettes que le gouvernement nous accorde alors que l'argent est là, il faut juste la volonté politique pour aller le chercher et le distribuer autrement au service de la population.

Donc, notre groupe, s'il ne peut s'opposer au budget car il est contraint et que tout a été fait pour réduire au maximum les dépenses, ne peut néanmoins valider l'augmentation d'impôts. En effet, vous le savez bien, les familles sont sanctionnées de toutes parts. Nous ne pouvons accepter de les sanctionner plus encore. C'est pourquoi, nous voterons contre l'augmentation des taxes foncières et nous nous abstiendrons sur le vote du budget général.

M. OUVRY prend acte de cette déclaration et ajoute qu'il préfère essayer de trouver des solutions que d'attendre de l'aide extérieure.

Il ajoute que l'Etat s'est beaucoup endetté les dernières années, et qu'il ne compte pas sur lui et d'éventuelles aides pour compenser les pertes des communes.

Mme JOUOT explique que si les impôts avaient été augmentés tous les ans pour suivre l'inflation pendant les mandats précédents, les compensations actuelles de l'état, seraient plus importantes

Mme DUJARDIN explique qu'il s'agit d'une abstention en non d'un vote contre car elle est consciente des difficultés auxquelles la commune est confrontée.

Mme LE PAIH interroge les groupes pour connaître leurs solutions.

M. DISTANTE évoque la fusion des écoles et le projet à 7 000 000 € proposé en 2022, il rappelle sa position qui était déjà d'effectuer le regroupement dans les écoles existantes afin de faire des économies.

Mme MASCRE demande si des prévisions sont connues sur la baisse de la DGF pour les 6 prochaines années.

M. OUVRY répond qu'il n'a pas connaissance des prévisions, les experts financiers n'ont pas fait de communication officielle.

Mme DUJARDIN ajoute qu'elle tient le même discours que lors du mandat précédent, à savoir que les collectivités ne reçoivent pas assez d'aides de l'Etat.

M. LEBOIS note que la commune bénéficie tout de même des recettes du Casino, ce n'est pas le cas de toutes les communes de 4 000 habitants.

M. OUVRY souligne qu'elles ne bénéficient pas toutes d'autant d'équipements que St Valery et des charges que cela engendre.

Taux d'imposition des Taxes directes locales pour 2023

Adopté à la majorité – Contre : M. DISTANTE, Mme MASCRE, Mme JOUOT, Mme DUJARDIN, Mme CHICOT, Mme POURCHAUX

Budget primitif 2023 – Budget principal

Adopté à la majorité – Contre : M. DISTANTE – Abstentions : Mme JOUOT, Mme DUJARDIN, Mme CHICOT, Mme POURCHAUX

Budget primitif 2023 – Budget annexe Espace Culturel « Rayon Vert »

Adopté à l'unanimité

Subventions 2023 aux associations

Mesdames Lydie BRETTE, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Messieurs Benjamin GORGIBUS, Jacques BERTRAND, Présidents ou membres du conseil d'administration d'associations sortent de la salle de conseil et ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

Contribution à l'école Notre Dame de Bon Port – Année 2023

Adopté à la majorité – Contre : M. DISTANTE, Mme MASCRE, Mme JOUOT, Mme DUJARDIN, Mme CHICOT, Mme POURCHAUX

Annulation de l'autorisation de programme « Regroupement des écoles »

M. DISTANTE demande le coût des études engagées.

Mme JOUOT répond que ce coût s'élève à 38 700 €, d'après les sommes engagées.

Le service Finances explique que cette somme n'a pas été entièrement payée.

Mme POURCHAUX demande où en est le contentieux avec le bureau d'étude CICLOP.

M. OUVRY explique que des négociations sont en cours pour une rupture de contrat, il donnera plus d'informations lors du conseil municipal de mai ou de juin.

Adopté à l'unanimité

Mise à jour de l'AP/CP « Réhabilitation énergétique de la Gendarmerie »

Mme JOUOT demande la raison de réévaluation de cette AP/CP.

M. le Directeur des Services explique que toute la toiture est à refaire, et que le diagnostic électricité et chauffage fait apparaître des travaux d'isolation supplémentaires.

M. DISTANTE demande si la Préfecture est informée de ces coûts supplémentaires.

M. OUVRY répond que ces travaux sont réalisés à la demande de la Préfecture et qu'il rencontrera les services de la Préfecture et Sous-Préfecture pour soutenir le dossier de subvention.

Adopté à l'unanimité

Convention surveillance de la plage avec le SDIS 76 – Année 2023

M. CALTERO annonce que le Département de Seine-Maritime prendra en charge 50 % du coût facturé aux communes dans le cadre de la surveillance de plage.

M. OUVRY déclare que l'économie ainsi réalisée permet de décaler l'augmentation des cantines à la rentrée de septembre au lieu de l'appliquer au 1^{er} mai.

Adopté à l'unanimité

Convention Bibliothèque Publique avec le Département de la Seine-Maritime

Adopté à l'unanimité

Convention cadre de mise à disposition des ressources numériques pour les bibliothèques publique de la Seine-Maritime

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- M. OMER évoque la responsabilité des utilisateurs des salles municipales en matière d'économie d'énergie et suggère de leur transmettre une information sur les bonnes pratiques à suivre.

M. GORGIBUS répond qu'un affichage sur ce thème a été réalisé dans tous les équipements municipaux.

M. OUVRY annonce que cela sera rappelé aux associations et s'il n'y a pas d'améliorations constatées, l'année prochaine une quote-part de l'énergie sera prélevée sur les fonds des associations

- Mme POURCHAUX intervient au sujet du plan pluriannuel de renouvellement des jeux sur la commune et demande ce qui sera réalisé en 2023.

M. OUVRY explique, compte tenu du budget, que seuls les jeux du front de mer seront réalisés, la réalisation d'autres jeux engendrerait une dépense d'investissement et nécessiterait des recettes supplémentaires.

- M. CABIN invite chaque conseiller à prendre connaissance des flyers posés sur table et à s'inscrire à la conférence du 12 mai et/ou à la visite de la station d'épuration du 13 mai.

- Mme DUJARDIN demande si de nouvelles informations sont intervenues sur le quai de la Batellerie.

M. OUVRY annonce qu'au vu des dernières études, le problème est plus compliqué que prévu. Le vice-président de la CCCA convoquera prochainement une réunion publique afin d'expliquer les travaux qui seront réalisés.

M. OUVRY explique que les travaux seront réalisés en 2 phases : une première concernera le renforcement des fondations sous voirie et une seconde concernera le renforcement du quai lui-même. Cette 2^{ème} phase nécessitera un appel d'offres et un budget d'environ 500 000 €.

● M. OMER demande s'il est possible que le St Val Bus passe rue Saint Léger, au moins une fois la semaine le vendredi.

M. OUVRY répond qu'il n'est jamais passé dans cette rue et que cette demande ne pourra être étudiée que quand le quai de la Batellerie sera réparé.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY